



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 21 NOVEMBRE 2019**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mont-Saint-Michel, séance dûment convoquée conformément à l'article 156 du Code municipal de la Province de Québec, tenue le vingt et un novembre deux mille dix-neuf, au 94, rue de l'Église, à 19 h 30, sous la présidence de Monsieur André-Marcel Évéquoz, maire à laquelle session étaient présents :

Madame Mélanie Larente, messieurs, Aurèle Cadieux et Pascal Bissonnette, André Trudel, tous conseillers.

Était également présente : Madame Laurence Tardif, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

**POINT 1
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est 19 h10, le maire ouvre l'assemblée extraordinaire.

**POINT 2
LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le maire, André-Marcel Évéquoz, procède à la lecture de l'ordre du jour.

19-11-262

**POINT 3
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : Aurèle Cadieux
Et résolu à l'unanimité du conseil que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

1. Ouverture de la séance
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Demande de lettre de garantie (cautionnement) – demande de licence de tirage – comité des fêtes de Mont-Saint-Michel
5. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

19-11-263

POINT 4
DEMANDE DE LETTRE DE GARANTIE (CAUTIONNEMENT) – DEMANDE DE LICENCE DE TIRAGE – COMITÉ DES FÊTES DE MONT-SAINT-MICHEL

CONSIDÉRANT QUE le Comité des Fêtes de Mont-Saint-Michel désire organiser la vente de billets de tirage afin de se faire des fonds pour l'organisation d'activités;

CONSIDÉRANT QUE le Comité devra présenter une demande licence de tirage à la Régie des alcools des courses et des jeux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit fournir une lettre de garantie afin d'appuyer cette demande;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par : Mélanie Larente

Et résolu à l'unanimité du conseil d'autoriser la direction générale à produire une lettre de garantie au montant de 30 000 \$ au nom de la Municipalité de Mont-Saint-Michel et du Comité des Fêtes de Mont-Saint-Michel afin que ce dernier puisse déposer une demande de licence de tirage à la Régie des alcools, des courses et des jeux pour leurs activités de l'année 2020.

ADOPTÉE

19-11-264

POINT 7
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Mélanie Larente
Et résolu à l'unanimité du conseil que la séance soit levée. Il est 19 h 15.

ADOPTÉE

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire

LAURENCE TARDIF
Directrice générale par intérim

Je, André-Marcel Évéquoz atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

ANDRÉ-MARCEL ÉVÉQUOZ
Maire